

Image not found or type unknown



Salaire vrp smic au minimum ou que ommisions?

Par **vsen**, le **05/11/2009** à **14:06**

Bonjour,
Je travail pour la société Posilys, j'ai un statut de vrp. Mon contrat dit que je serai payé à la commission. Mais voilà les commissions n'atteignent pas le smic donc dans ce cas mon entreprise doit-elle me payer au smic ou pas?
Cordialement